TÉLÉPHONIE MOBILE

Des bilans prospères pour les trois opérateurs

Jamais les chiffres n'ont porté autant de complexité dans le secteur de la téléphonie mobile. L'attraction des nouveaux abonnés est réalisée selon les capacités des opérateurs mais tourne parfois carrément à une chasse aux clients.

Chez Mobilis, on assure déjà que le nombre des clients a augmenté d'un million par rapport au début de l'année et les bénéfices sont susceptibles de dépasser les résultats réalisés au cours de l'année fiscale 2011.

Pour sa part, les actionnaires de Djezzy annonceront demain les résultats de son exercice pour le second trimestre de 2012. D'ores et déjà, on assure qu'au-delà du maintien de son cap dans le chapitre relatif à l'attrait des nouveaux abonnés, les résultats nets conforteront l'entreprise dans le rôle de leader incontestable dans le secteur de la téléphonie en Algérie.

Cette impression fait l'unanimité des actionnaires et de facto, leurs actions ont flambé sur les places boursières londonienne et new-yorkaise. L'action d'Orascom a connu, au cours de ce mois, une augmentation de l'ordre de 9,88 %. L'autre associé de Djezzy a vu son action franchir le seuil de rêve et gagner 18,36 % en valeur lors des 30 derniers jours.

Il faut dire que la santé de Djezzy interfère directement sur les tendances financières de ses actionnaires.

D'un autre côté, les chiffres annoncés la semaine dernière par le DG de Nedjma confirment la même tendance à la progression mais ouvrent la porte à toutes les interrogations, car les résultats communiqués par Nedjma diffèrent quelque peu de ceux publiés par les deux actionnaires de l'entreprise, à savoir le koweïtien Wataniya Telecom et le qatari Qtel.

Concernant les revenus, la direction de Nedjma fait état d'une progression de 20 % du chiffre d'affaires pendant l'actuel semestre par rapport à celui de 2011. Les déclarations rapportées par la presse évoquent ainsi l'évolution de ses revenus de 384 millions en 2011 à 461 millions de dollars en 2012. En revanche, le groupe koweïtien affirme dans son bilan remis aux actionnaires que les revenus portent sur un montant de 457,6 millions au premier semestre 2012. Les quelques millions d'écart peuvent constituer la résultante des pertes de change. Mais si le chapitre des bénéfices a été ignoré par Nedjma lors du dernier round-up, ses actionnaires koweïtien et qatari affirment que pour le premier semestre de 2012, l'opérateur a réalisé un bénéfice net de 28,9 millions de dollars, soit une régression de l'ordre de 30 % par rapport aux 38 millions de dollars réalisés lors du premier semestre 2011.

Photo : Samir Sid

Les 3 opérateurs récoltent des résultats positifs.

Le nombre des abonnés constitue toujours un véritable casse-tête pour les responsables de Nedjma. Aussi bien la qatarie Qtel que le koweïtien Wataniya confirment que la clientèle de Nedjma se stabilise autour des 8,5 millions.

La fin du premier semestre risque de relancer la concurrence entre les trois opérateurs de la téléphonie mobile et l'introduction de la 3G ne fera que stimuler de manière mécanique le climat qui anime l'évolution des télécoms en Algérie.

PROCÈS ALGÉRIE TÉLÉCOM-ENTREPRISES CHINOISES

La défense brandit la menace du boycott

La défense constituée dans l'affaire opposant Algérie Télécom aux sociétés chinoises Huawei et ZTE menace de boycotter l'audience du procès qui aura lieu aujourd'hui à la cour d'appel d'Alger. La cause : «Les droits de la défense ne sont pas réunis pour un procès équitable.»

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - C'est le message clé qui ressort de la conférence de presse animée hier par le quatuor d'avocats constitué dans cette affaire. Il s'agit de Khaled Bourayou, Djamil Chelgham, Belarif et Samir Sidi Saïd.

Les quatre avocats n'y sont pas allés par quatre chemins pour «dénoncer la décision de la justice de discuter en audience d'un témoignage très important dans cette affaire». Il s'agit des propos tenus par le représentant de la banque luxembourgeoise Natixis, M. Femine Dominique, lors de son audition par la commission rogatoire dans l'affaire où sont poursuivis Mohamed Boukhari et Chami Medjdoub.

Pour rappel, cette question était à l'origine du report du procès, qui devait avoir lieu le 7 du mois en cours.

Les avocats de l'homme d'affaires Chani Medjdoub avaient introduit une demande afin d'exiger, lors de la prochaine audience, la présence d'un représentant officiel de la filiale luxembourgeoise de la banque française Natixis Private Banking. Cette requête concerne notamment Dominique Fermine, un ancien agent de cet établissement financier qui a joué un rôle-clé dans l'ouverture et la gestion des comptes des deux sociétés offshore ayant servi au versement des commissions de Huawei et ZTE dans le cadre d'un marché public lancé par Algérie Télécom. Auditionné par un juge d'instruction algérien du pôle judiciaire spécialisé du Centre, dans le cadre d'une commission rogatoire internationale, Dominique Fermine avait reconnu le non-respect, par la banque, des procédures de gestion des comptes de ces deux entités.

Dans ses réponses au juge instructeur et à la question concernant «les circonstances d'ouverture de comptes bancaires de Boukhari auprès de la banque Natixis», le représentant de la banque dira que : «Je peux affirmer que ce n'est pas Chani qui a apporté le client à la banque. C'était le contraire. C'est moi qui ai demandé à Chani d'obtenir deux sociétés (BVI) (British Virgin Islan). Les documents de ces deux sociétés étaient alors physiquement à la banque et c'était moi qui faisais signer le client tous les documents.»

Et d'ajouter : «Je suis également certain que MM. Boukhari et Chani ne se sont jamais rencontrés en ma présence.»

Femine Dominique conclut en ajoutant : «Après relecture, je désire ajouter que M. Chani m'avait indiqué que lui aussi avait effectué ses devoirs de diligence en vue de connaître le client Boukhari. Je me rappelle que Chani m'avait dit qu'il avait effectué des recherches en Algérie sur Boukhari et qu'il n'avait pas trouvé d'élément s'opposant à une entrée en relation professionnelle.» Ce sont toutes ces questions et propos que la défense a exigés pour débattre lors du procès qui aura lieu aujourd'hui à la cour d'appel d'Alger. Dans le cas contraire : «Nous allons prendre nos responsabilités pour ne pas cautionner un simulacre de procès», dira Me Chelgham Djamil, un des avocats de Chani Medjdoub. Rappelons qu'en première instance, le pôle judiciaire spécialisé du Centre avait reconnu coupables de «corruption et de blanchiment d'argent» Mohamed Boukhari et Chani Mejdoub et les avait condamnés à une peine de 18 années de prison ferme et une amende de 5 millions de dinars chacun.

Le juge avait également confirmé l'émission d'un mandat d'arrêt international à l'encontre de Dong Tao, Chen Zhibo et Xiao Chuhfa, les responsables des deux entreprises chinoises. Tous les trois ont été condamnés par défaut à 10 années de prison pour corruption.

Par ailleurs, ZTE Algérie et Huawei Algérie, citées en qualité de personnes morales, ont été condamnées à une amende de 3 millions de dinars et à une interdiction de soumissionner à un marché public d'une durée de deux années. En fait, il semblerait que cette interdiction pose aujourd'hui un sérieux problème à l'opérateur public Algérie Télécom (AT), cité dans cette affaire en qualité de témoin.

En effet, les deux opérateurs chinois, notamment Huawei, sont les principaux équipementiers d'Algérie Télécom. Leur retrait forcé priverait AT d'équipements de qualité à des prix concurrentiels.

Une situation fort embarrassante, surtout qu'elle intervient durant la phase de lancement de la téléphonie de troisième génération. Wait and see.

A. B.

ATTENTAT TERRORISTE À TÉBESSA

Deux militaires tués et trois blessés à Ouglet El Guessas

Deux militaires ont été tués et trois autres blessés, dans la soirée d'avant-hier, lors de l'explosion d'une bombe artisanale peu après l'heure du f'tour sur les hauteurs du lieudit Ouglet El Guessas dans la région Agbet El Basbas située entre la daïra de Cheraï et Khenchela et distante de 100 km à l'ouest de Tébessa.

L'engin explosif, qui était enfoui sous terre, a explosé au passage des éléments de l'ANP qui avaient enclenché une vaste opération de ratissage dans cette région, pour détruire les caches de ces hordes terroristes. Selon nos sources, les trois militaires grièvement blessés ont été transférés vers l'hôpital militaire de Constantine Ali-Mendjeli.

Barour Yacine

Sept militaires blessés à Sidi-Ali-Bounab

En appel hier dans une opération sur les monts de Sidi-Ali-Bounab, à l'ouest de Tizi-Ouzou, à la lisière de la frontière avec la voisine Boumerdès, sept militaires ont été blessés par la déflagration d'un engin explosif artisanal enfoui sous terre en milieu d'après-midi, selon une source bien informée sur la question sécuritaire en Kabylie.

Les éléments de l'ANP ont été rudement touchés par l'explosion mais leur vie n'est pas en danger, précise la même source.

A. M.